



FÉDÉRATION DE MAINE-ET-LOIRE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Rapport d'activités 2022





La Loire à Montjean sur Loire.

Sommaire

La Fédération	p. 3
Rapport Moral	p. 5
Rapport financier	p.7
Commentaires sur les comptes	p.7
Vérification des comptes	p.14
Budget prévisionnel 2023	p.15
Bilan des ventes de cartes.....	p.16
Rapport associatif	p.19
Milieux.....	p.19
Actions Piscicoles	p.23
Développement et Animation.....	p.27
Communication	p.36
Police de la Pêche et Réglementation.....	p.39
Perspectives 2023	p. 42



Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

1 280 rue de la Gachetière
Montayer - Brissac-Quincé
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE

 02 41 87 57 09

 secretariat@fedepeche49.fr

 www.fedepeche49.fr

Retrouvez nous aussi sur....



Références

Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - Rapport d'activités 2022 - Assemblée Générale le 25 mars 2023 à Saint Saturnin sur Loire

Responsable de la rédaction : Bernard MERLIN

Ont collaboré à cette édition : les salariés de la Fédération et membres du Conseil d'Administration

Photographies : Laurent MADELON - FNPF, Jocelyn DROCHON et Julien TERNUS

Mise en page : Jocelyn DROCHON

Impression : Connivence - Angers



Site de la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

La Fédération



La Fédération de Maine-et-Loire de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique est chargée, de par la loi, de missions d'intérêt général, a le caractère d'établissement d'utilité publique, agréée au titre de la protection de l'environnement et habilitée à siéger dans les instances locales consultatives.

De par ses statuts, elle se doit de remplir diverses missions se déclinant selon deux axes principaux :

- gérer et protéger les milieux aquatiques et les ressources piscicoles, ainsi que mettre en valeur et surveiller le domaine piscicole départemental,
- assurer le développement durable de la pêche amateur, la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir-pêche et la mise en valeur du patrimoine halieutique local.

L'ÉQUIPE DE LA FÉDÉRATION

BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Bureau de la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est composé d'un Président, d'un Trésorier, d'une Secrétaire et de 3 Vice-Présidents.

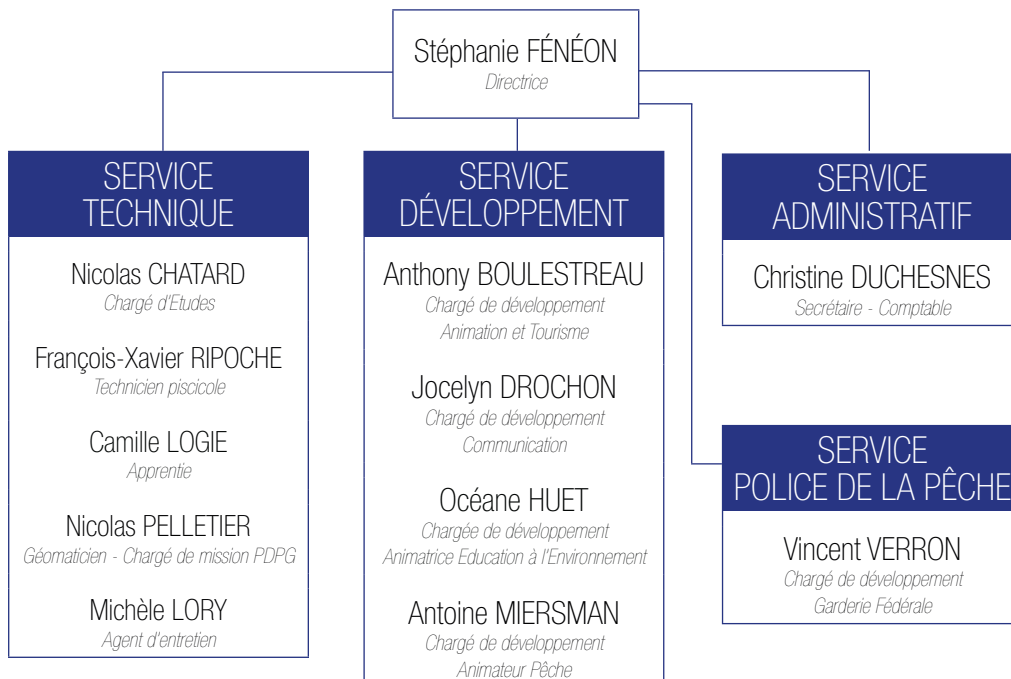
Bernard MERLIN <i>Président Fédéral</i>	Félix DURAND <i>Trésorier</i>	Véronique ROBILLARD <i>Secrétaire</i>	Julien TERNUS <i>1^{er} Vice-Président</i>	Armel SALES <i>2^{ème} Vice-Président</i>	Yves ROUVRAY <i>3^{ème} Vice-Président</i>
---	-------------------------------------	---	--	---	--

Le Conseil d'Administration est composé des membres du Bureau et de 10 Administrateurs.

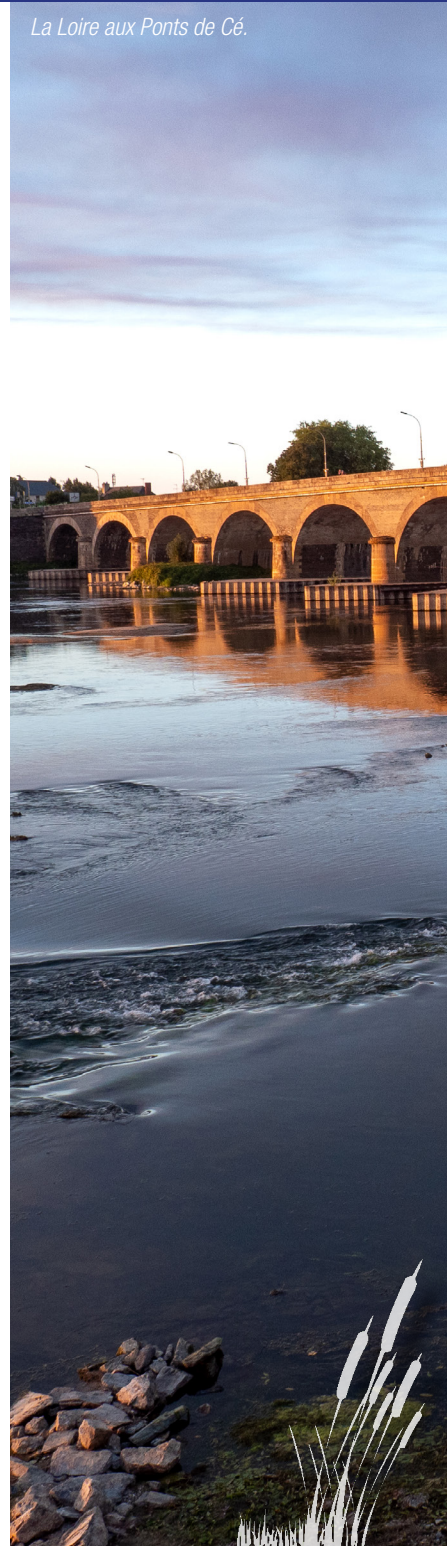
Philippe BAUDOIN	Bernard BOUTEILLER	Thomas DESRIEUX	Jérôme FLOT	Marc GARNIER
André MARCHAND	Antonin ROBINEAU	Marylise VINCENT	Bernard VIGANT	Yannick MALLET

SALARIÉS

L'équipe salariée de la Fédération est composée de 12 personnes réparties en différents services.



La Loire aux Ponts de Cé.





Rapport moral

«La protection des milieux aquatiques étant l'une de nos deux missions statutaires, la sécheresse aura été inévitablement au cœur de nos principales préoccupations l'an passé, et aura profondément marqué la première année de mandat de ce Conseil d'Administration.

Avec ses images de ponts enjambant une étendue désertique, la Loire sera devenue bien malgré elle le symbole de la sécheresse qu'a traversée notre pays et notre département l'été dernier.

Une sécheresse encore plus sévère qu'en 2019, avec de très fortes températures et un important déficit pluviométrique, combinaison dramatique qui nous aura amenés à observer des niveaux d'eau extrêmement bas, rarement constatés jusque-là sur nos cours d'eau, jusqu'à l'assèchement de beaucoup de nos rivières, entraînant la mortalité de nombreux poissons.

Loin de se laisser abattre, la collectivité piscicole aura été comme toujours mobilisée face à cette situation. Notre équipe salariée, avec le soutien de nos bénévoles, sera restée sur le pont tout au long de l'été pour intervenir rapidement dans la mesure du possible, réalisant un nombre record de pêches de sauvetage par rapport à d'habitude, parfois au détriment d'autres missions. Merci à eux pour leur engagement et l'organisation de ces opérations.

Conséquence directe de cette situation de sécheresse, la reproduction du brochet se trouve bien compromise pour l'année 2023, et l'activité de notre pisciculture, qui contribue au soutien de cette espèce emblématique mais vulnérable, s'en trouve grandement perturbée.

De façon générale, ce sont nos milieux aquatiques dans leur ensemble ainsi que leur biodiversité, déjà bien malmenés, qui se retrouvent encore plus fragilisés. Et par extension, la pérennité de notre loisir qui s'en trouve compromise.

Mais bien au-delà du maintien durable de notre activité de pêche de loisir, il est plus que jamais de notre ressort, en tant que Fédération et associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique, de faire comprendre au plus grand nombre l'intérêt pour chacun, adhérents pêcheurs ou non, de préserver la ressource en eau et avec elle les milieux aquatiques dans leur globalité.

C'est en ce sens que nous avons multiplié les actions de communication au cours de l'été, et que notre équipe salariée, ainsi que les élus de notre conseil d'administration, se seront engagés tout au long de l'année à représenter nos structures dans les différentes instances départementales (Commissions locales de l'eau, comités départementaux de l'eau...), notre expertise, notre connaissance du terrain ainsi que notre rôle de sentinelle des milieux aquatiques étant plus que jamais primordiales en pareille situation.

Et au travers de ce rapport d'activités, vous découvrirez toute l'étendue des actions mises en œuvre par notre équipe, en lien avec nos missions statutaires.

Par ses contributions à de nombreuses études et projets de restauration des milieux aquatiques, notre service technique, qui accueille depuis septembre dernier Camille LOGIE en contrat d'apprentissage, a permis de recréer des liens avec bon nombre de structures partenaires et instances départementales, grâce à l'expertise que nos techniciens leur apportent.

Notre service développement-animation, renforcé par l'arrivée de notre animatrice en éducation à l'environnement Océane HUET, a enregistré l'une de ses plus belles saisons d'animation de ces dernières années, malgré le départ de l'un de nos collaborateurs, Julien SAUVETRE. Le succès de nos différentes animations, qui doivent beaucoup à l'investissement de notre équipe salariée, démontre que l'intérêt du public pour la découverte des milieux aquatiques et l'initiation à la pêche de loisir ne faiblit pas.

Enfin, notre service police pêche se voit renforcé aujourd'hui d'une équipe de 4 gardes bénévoles assermentés sur l'ensemble du département et de partenariats avec les forces de l'ordre. J'en profite pour remercier notamment la gendarmerie et la police qui apportent un grand soutien et une sécurité supplémentaire pour les gardes bénévoles et salariés, dans des actions de contrôles de plus en plus souvent difficiles.

Notre équipe élue n'est pas en reste. Après un temps d'appropriation du fonctionnement de notre structure et de l'ensemble de nos missions et activités, nos administratrices et administrateurs, pour certains tout nouveaux au sein de ce Conseil d'administration, se sont rapidement mis à pied d'œuvre et nos référents de secteur ont débuté l'an passé un certain nombre de rencontres auprès de vous tous, représentants de nos AAPPMA. Car nous n'oublions pas que c'est en resserrant les liens au sein de notre réseau que nous pourrions défendre de façon efficace la protection des milieux aquatiques et la promotion de notre loisir pêche».

Bernard MERLIN
Président de la Fédération

La Fédération en 2022

34 168
adhérents
(1er département français)



10,2 Millions
d'euros
de poids économique de la pêche de loisir dans le département



5 000
personnes
initiées par an à la pêche et sensibilisées aux milieux aquatiques

25 179
heures
de bénévolat réalisées chaque année



2 000
scolaires
sensibilisés chaque année

37
Associations
Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

12 salariés
à la Fédération
41 emplois
indirects (magasins, guides de pêche, ...)

4 500 km
de cours d'eau dans le département
600 hectares
de plans d'eau

850 000
euros
de budget annuel



93 611
données
collectées sur les poissons depuis 2012



La Loire à Liré

Rapport financier

Commentaires sur les comptes 2022

Angéline OGER - Expert Comptable



Fédération de Maine et Loire
pour la pêche et la protection
du milieu aquatique

Le 1 mars 2023,

Commentaires de l'Expert-Comptable sur les comptes de 2022

Les comptes qui vont être soumis à votre approbation ont été présentés à la commission des finances le 2 février 2023 et arrêtés par votre Conseil d'Administration le 20 février 2023.

Ils appellent les commentaires suivants :

COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat mesure l'enrichissement ou l'appauvrissement de l'association au cours de l'exercice.

COMPARAISON RÉSULTAT 2022 - 2021

L'exercice se traduit par une perte de 7 068 euros contre un excédent de 53 353 euros l'an passé, soit une baisse de 60 421 euros.

Cette variation s'explique principalement par :

Évolutions favorables

• Hausse des cotisations cartes de pêche	15 K€
• Hausse des entrées à la maison pêche et nature	5 K€
• Évolution favorable du poste produits-charges /travaux	24 K€
• Augmentation des produits divers (amendes)	22 K€
• Utilisation des fonds dédiés pour la communication de la maison pêche et nature	20 K€

Évolutions défavorables

• Promotion de la pêche (dont réalisation d'un film promotion)	15 K€
• Évolution des frais de personnel	92 K€
• Hausse des frais de déplacements et réceptions	11 K€
• Entretiens des terrains et des étangs	7 K€

Page 1/3



Notons, concernant les travaux que sur l'année 2022 :

- 59 chantiers ont été suivis pour un budget global de 404 K€ de dépenses et 237 K€ de subventions prévisionnelles ;
- 23 chantiers ont été ouverts et 28 clos sur l'année ;

Le nombre de chantiers ouverts en 2022 est inférieur à 2021 et le montant moyen par chantier suivi est en légère diminution.

BILAN

Le bilan reflète le patrimoine de la Fédération.

ACTIF IMMOBILISÉ

L'actif immobilisé net s'élève à 1 440 876 euros (terrains, parts sociales, matériel, constructions).

Une part importante concerne le site de MONTAYER.

Les immobilisations financières comprennent les parts sociales BPA pour 200 200 €

Les principaux investissements réalisés en 2022 sont :

• Travaux du hangar à bateaux (en cours au 31/12/2022)	59 437 €
• Navire de plaisance	11 000 €
• Matériels de bureau et informatique	11 226 €

ACTIF CIRCULANT

Les créances (sommes dues à la Fédération de la Pêche 49) s'élèvent à 275 249 euros. Il s'agit pour l'essentiel de subventions à percevoir (travaux et aides à l'emploi).

La trésorerie s'élève à 1 196 693 euros, soit une hausse de 63 875 € en comparaison à 2021.

DETTES

Le total des dettes s'établit à 647 092 €. Elles concernent principalement :

• Dettes vis-à-vis de l'Agence de l'Eau (partie reversée des cartes)	154 492 €
• Vignettes AAPMA	89 530 €
• Les dettes sociales et fiscales	58 338 €
• Les dettes fournisseurs	27 551 €
• Les subventions travaux à verser	209 516 €



FONDS DÉDIÉS

Les fonds dédiés s'élèvent à 12 250 € au 31 Décembre 2022 contre 33 750 € en 2021. Ils concernent les projets suivants :

- Aménagement du parking 12 750 €

Les fonds dédiés pour le terrassement du parking sont repris sur une durée de 10 ans.

FONDS ASSOCIATIFS

Les fonds propres de la Fédération s'élèvent à 2 296 210 € au 31 Décembre 2022.

CONCLUSION

L'exercice se traduit par un déficit de 7 068 euros et la situation financière est saine. La fin de la crise sanitaire permet à la fédération de renouer avec une augmentation des ventes de cartes de pêche.

Angéline OGER
Expert-Comptable

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles (1)	9 397	9 397		
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	337 792	3 315	334 477	313 974
Constructions	2 350 877	1 576 543	774 334	855 905
Installations techniques, matériels et outillages industriels	98 691	92 136	6 555	8 601
Autres immobilisations corporelles	299 399	238 926	60 474	48 985
Immobilisations grévées de droit				
Immobilisations corporelles en cours	63 338		63 338	3 900
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	200 200		200 200	200 200
Prêts				
Autres immobilisations financières (2)	1 500		1 500	1 500
TOTAL I	3 361 193	1 920 317	1 440 876	1 433 064
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	19 240		19 240	41 606
Autres Créances	256 010		256 010	223 193
Valeurs mobilières de placement	20 384		20 384	18 442
Disponibilités	1 176 309		1 176 309	1 114 376
Charges constatés d'avance (3)	42 734		42 734	46 659
TOTAL II	1 514 676		1 514 676	1 444 276
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	4 875 869	1 920 317	2 955 552	2 877 340
1) Dont droit au bail				
2) Dont à moins d'un an				
3) Dont à plus d'un an				

Bilan Passif

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
-Fonds associatifs sans droit de reprise	294 056	294 056
-Ecart de réévaluation		
-Réserves		
-Report à nouveau	1 876 311	1 822 958
-Résultat de l'exercice	-7 068	53 353
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
-Apports		
-Legs et donations		
-Autres fonds associatifs		
-Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement (sur biens non renouvelables)	132 912	138 762
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
Total I	2 296 211	2 309 130
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total II		
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions fonctionnement	12 250	33 750
Fonds dédiés sur autres ressources		
Total III	12 250	33 750
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	89 410	
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs	27 551	38 302
Dettes fiscales et sociales	58 338	49 401
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	459 241	415 676
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	12 551	31 081
Total IV	647 092	534 461
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 955 552	2 877 340
1) Dont à plus d'un an	80 976	500 711
Dont à moins d'un an	566 116	
2) Dont concours bancaire courants et soldes créditeurs de banques		

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens et services	101 159	100 967
Montant net du chiffre d'affaires	101 159	100 967
Production stockée		
Production immobilisée	16 848	10 362
Subventions d'exploitation	236 654	210 060
Reprises sur provisions et transferts de charges	39 770	10 781
Cotisations	628 844	613 708
Autres produits	88 803	62 942
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 112 078	1 008 819
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	45 870	50 099
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés	38 527	34 664
Charges externes (3) (4)	291 783	222 369
Impôts et taxes	7 235	9 014
Salaires et traitements	395 768	330 618
Charges sociales	148 655	121 143
Dotations aux amortissements et provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	85 615	81 474
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Sur risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	168 791	162 828
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 182 244	1 012 208
RESULTAT D'EXPLOITATION	-70 166	-3 389
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
- Excédent ou déficit transféré		
- Déficit ou excédent transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits nets sur cessions VMP		
Autres produits financiers	4 873	2 030
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	4 873	2 030
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	227	
Charges nettes sur cessions VMP		
Autres charges financières		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	227	
RESULTAT FINANCIER	4 646	2 030
RESULTAT COURANT	-65 520	-1 360

ASSOCIATION FEDERATION DE LA PECHE 49

Etats Financiers

Exercice du 01/01/2022
au 31/12/2022

Compte de Résultat (suite)

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opération de gestion	33 164	40 000
Sur opération en capital	15 845	14 999
Reprises sur provisions et transfert de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	49 009	54 999
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opération de gestion	9 518	
Sur opération en capital	224	
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 742	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	39 267	54 999
Participation des salariés au résultat		
Impôts sur les bénéfices	2 315	1 536
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	21 500	1 250
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Total des Produits	1 187 460	1 067 098
Total des Charges	1 194 528	1 013 744
EXCEDENT OU DEFICIT	-7 068	53 353
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Ressources		
Bénévolat	18 055	8 520
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total	18 055	8 520
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	18 055	8 520
Total	18 055	8 520
1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
3) Crédit-bail mobilier		
4) Crédit-bail immobilier		

Rapport financier

Vérification des comptes

Alain AUGELLE et Dominique OGER



Nous soussignés, Alain AUGELLE et Dominique OGER, vérificateurs aux comptes, avons procédé à notre mission le jeudi 02 février 2023 en présence de Félix DURAND trésorier, et Christine DUCHESNES secrétaire comptable.

Une semaine avant cette réunion, nous avons reçu la balance générale 2022.

Les différents chapitres ont fait l'objet d'un examen attentif. La fédération nous a permis de vérifier les comptes dans un bon état d'esprit. La présence de Félix DURAND et Christine DUCHESNES a été appréciée, chacun pouvant apporter sa part de précision dans les échanges.

Nous avons également été invités à la présentation, sous forme d'un diaporama, du bilan de l'exercice 2022 par Mme OGER, expert-comptable, lors de la séance du conseil d'administration du lundi 20 février 2023.

En conséquence, nous établissons le rapport suivant :

En ce qui concerne les produits, nous pouvons noter les augmentations suivantes :

- > La vente des cartes.
- > Dommages-intérêts et infractions (garderie) supérieures à la prévision.
- > Ainsi que les entrées Maison Pêche Nature.

En ce qui concerne les charges, il faut noter cette année une charge spécifique due à une rupture conventionnelle.

Une augmentation :

- > Des salaires.
- > Des frais de congrès.
- > Mission, réception.
- > Charges exceptionnelles.

Cette année il n'y a pas grand-chose à dire, par rapport au prévisionnel le résultat étant meilleur que prévu, malgré les frais occasionnés par la rupture conventionnelle. Nous encourageons donc la Fédération à poursuivre ses efforts de vigilance par rapport à ces fluctuations, et en ce qui concerne le suivi des subventions qui s'avère toujours compliqué.

Nous félicitons le trésorier pour la bonne tenue de ses comptes et demandons à l'assemblée générale de lui donner quitus pour l'exercice 2022.

Nous restons à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Rapport financier

Budget prévisionnel 2023

Félix DURAND - Trésorier Fédéral



CHARGES

	Budget 2023	Réalisation 2022	Budget 2022
60 - Achats	39 700.00	39 237.29	44 400.00
Achats matières et fournitures	31 000.00	25 222.96	19 550.00
Autres fournitures	8 700.00	14 014.33	24 850.00
61 - Services extérieurs	97 500.00	105 122.11	95 227.00
Locations	58 000.00	61 015.75	52 377.00
Entretien et réparation	22 000.00	6 891.98	16 850.00
Assurance	16 500.00	16 511.24	20 000.00
Documentation	1 000.00	703.14	6 000.00
62 - Autres services extérieurs	174 242.09	133 460.04	120 450.00
Rémunérations intermédiaires et honoraires	53 200.00	30 884.50	41 000.00
Publicité, publication	66 730.00	75 967.95	50 000.00
Déplacements, missions	52 500.00	51 575.24	29 100.00
Services bancaires, autres	1 812.09	244.00	350.00
63 - Impôts et taxes	14 770.00	25 038.44	13 650.00
Formation continue	8 000.00	16 632.73	8 000.00
Autres impôts et taxes	6 770.00	8 405.71	5 650.00
64 - Charges des personnels	484,481.65	499 155.15	465 797.00
Rémunération des personnels, bureau	379 481,65	392 593.49	347 220.00
Charges sociales	105 000,00	106 561.66	118 577.00
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante	128 270.00	185 752.09	220 983.00
Subvention travaux aux AAPPMA	80 000.00	121 568.85	156 760.60
Subvention travaux collectivités			
Subvention diverse		1 000.00	10 000.00
Répartition autoproduction		16 961.58	8 500.00
Subvention répartition EHGO	48 000.00	45 622.40	45 622.40
Gestion courante	270.00	598.26	100.00
66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles	10 000.00	9 741.78	
68 - Dotations aux amortissements, provisions	117 000.00	85 615.24	91 950.00
TOTAL DES CHARGES	1 065 963.74	1 063 121.14	1 052 457.00
Excédent prévisionnel (bénéfice)	4 026.26		

PRODUITS

	Budget 2023	Réalisation 2022	Budget 2022
70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services	99 960.00	115 819.51	55 000.00
Entrée MPN	30 000.00	34 930.46	25 000.00
Prestation études et recherche	30 000.00	37 319.95	30 000.00
Baux environnementaux, Maison Montayer, DI	39 960.00	43 569.10	
72 - Production pisciculture, étang			
74 - Subventions d'exploitations	327 000.00	240 459.45	308 844.00
Subvention travaux aux AAPPMA	22 600.00	1 696.13	3 010.00
Subvention travaux fédération	90 400.00	35 819.08	36 457.00
Agence de l'eau , Région, FNPF		- 3036.64	75 000.00
Subvention aides à l'emploi	166 000.00	161 176.18	160 000.00
Subvention EHGO	48 000.00	44 804.70	34 377.00
75 - Autres produits de gestion courante	639 530.00	712 480.55	625 223.00
Cotisations	581 000.00	583 037.45	559 600.00
Répartition EHGO	43 530.00	45 622.40	45 623.00
Autres produits dont remboursements	15 000.00	50 876.98	20 000.00
76 - Produits financiers	2 000.00	4 988.15	2 000.00
77 - Produits exceptionnels		13 749.00	7 305.00
78 - Reprises sur amortissements et provisions	1 500.00	1 500.00	15 000.00
79 - Transfert de charges			
TOTAL DES PRODUITS	1 069 990.00	1 056 052.94	1 013 372,00
Insuffisance prévisionnelle (déficit)		- 7 068.20	- 39 085,00

Commentaires

Le budget prévisionnel 2023 a été approuvé par le Conseil d'Administration Fédéral le 20 février 2023. Je remercie le cabinet comptable pour sa présentation explicite, ainsi que nos vérificateurs aux comptes.

« L'analyse budgétaire »

La vigilance est de mise, les dépenses doivent être maîtrisées. Notre existence repose principalement sur des cotisations et des subventions.

Je vous propose de voter ce budget prévisionnel 2023, ainsi que le report à nouveau (c'est-à-dire reporter le résultat de l'exercice 2022 sur l'exercice 2023).

Félix DURAND
Trésorier Fédéral

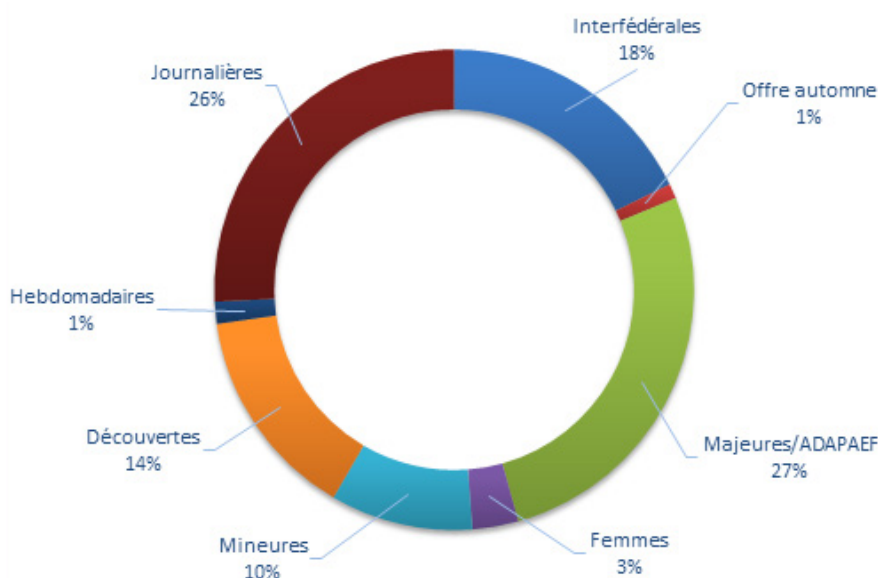
Rapport financier

Bilan des ventes de cartes Félix DURAND - Trésorier Fédéral



LES EFFECTIFS

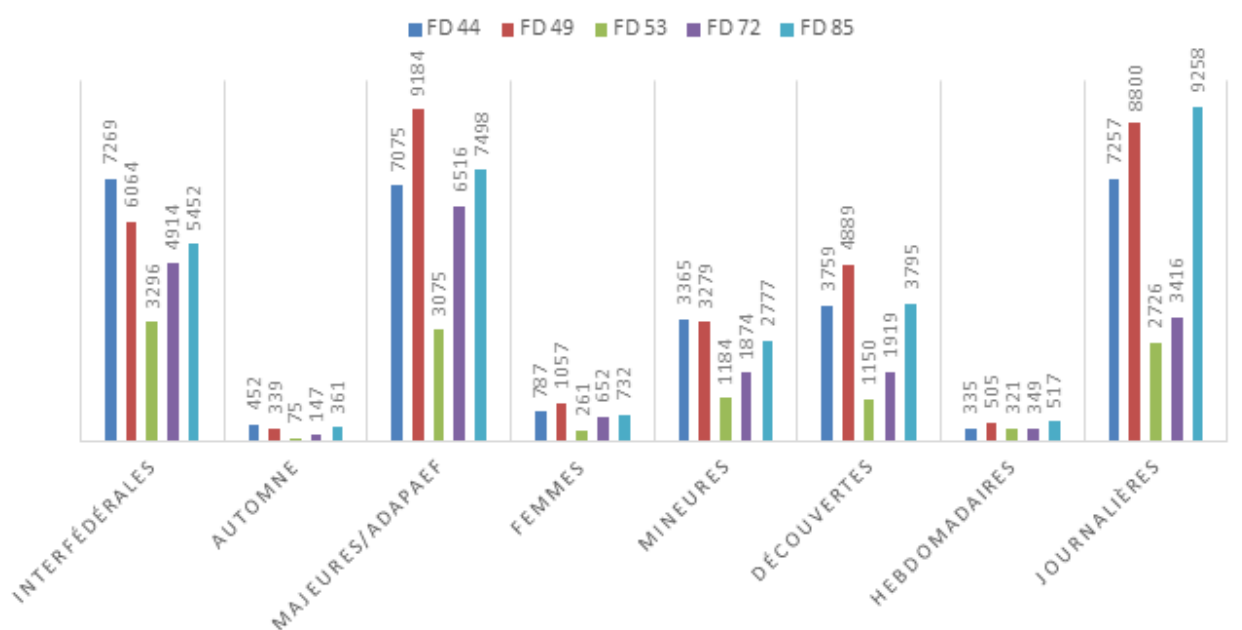
CARTES	2021	2022	DIFF. %
Interfédérales	5 525	6 064	+9.76 %
Offre automne	279	339	+21.51 %
Majeures/ADAPAEF	9 468	9 184	-3.00 %
Femmes	1 066	1 057	-0.85 %
Mineures	3 057	3 279	+ 7.26 %
Découvertes	4 856	4 889	+0.68 %
Hebdomadaires	437	505	+15.56 %
Journalières	8 920	8 800	-1.35 %
TOTAL	33 608	34 117	+1.51 %



CARTES ASSOCIATION RÉGIONALE 2022

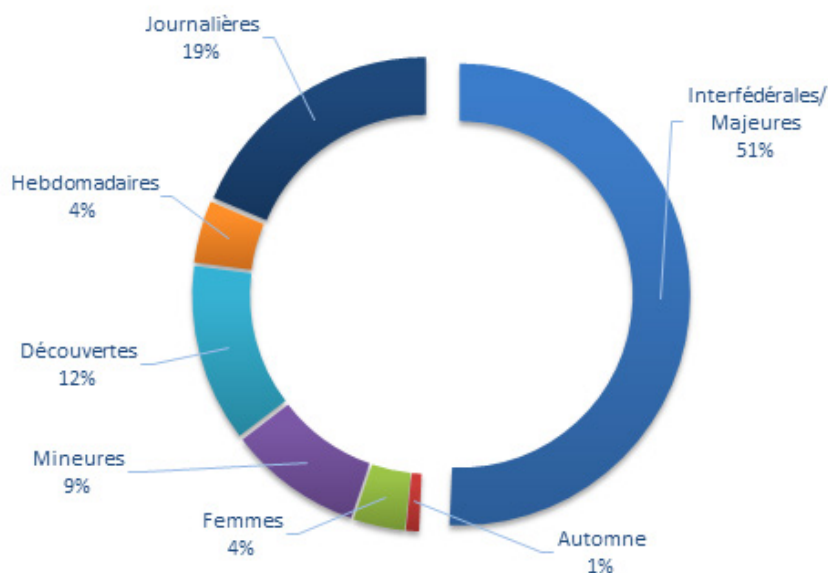
CARTES	FD 44	FD 49	FD 53	FD 72	FD 85
Interfédérales	7 269	6 064	3 296	4 914	5 452
Automne	452	339	75	147	361
Majeures/ADAPAEF	7 075	9 184	3 075	6 516	7 498
Femmes	787	1 057	261	652	732
Mineures	3 365	3 279	1 184	1 874	2 777
Découvertes	3 759	4 889	1 150	1 919	3 795
Hebdomadaires	335	505	321	349	517
Journalières	7 257	8 800	2 726	3 416	9 258
TOTAL	30 299	34 117	12 088	19 787	30 390

RÉPARTITION ASSOCIATION RÉGIONALE DES VENTES DE CARTES DE PÊCHE 2022



VENTES NATIONALES 2021 - 2022

CARTES	2021	2022	Dif. %
Interfédérales/ Majeures	766 627	761 987	-0.61 %
Automne	12 284	13 723	+1.71 %
Femmes	58 413	54 555	-6.61 %
Mineures	138 552	140 905	+1.69 %
Découvertes	200 645	186 818	-6.89 %
Hebdomadaires	63 042	65 318	+3.61 %
Journalières	292 691	279 627	-4.47 %
TOTAL	1 532 254	1 502 933	-1.92 %



Rapport associatif

Commission Milieux présenté par André MARCHAND




En 2022, le Service Technique a continué à défendre sa vision de la restauration des milieux aquatiques auprès des partenaires extérieurs, et notamment en ce qui concerne la préservation de la ressource en eau et des peuplements piscicoles. Il a ainsi alerté les Services de l'État à de nombreuses reprises vis-à-vis de la préservation de la ressource en eau. Force est de constater que bien trop souvent, malgré l'affichage fait dans nos médias, les pouvoirs publics favorisent les prélèvements à outrance sans se soucier du devenir de la vie aquatique... Et ensuite comptent sur la Fédération pour nettoyer... .

A de nombreuses reprises, la Fédération a aussi réaffirmé son positionnement vis-à-vis de la continuité piscicole lors de réunions. Il faut réussir à favoriser la libre-circulation sans pour autant vider les rivières.

PDPG

Le Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) lancé début 2020 sera finalisé et remis à la préfecture à la fin du 1^{er} semestre 2023. Il définira les actions (que ce soit celles des AAPPMA ou de la Fédération) que nous pourrons porter (ou faire porter par nos partenaires) dans les années à venir afin de conserver ou d'améliorer le peuplement piscicole en place.

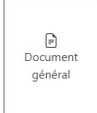


PLAN DÉPARTEMENTAL POUR LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA GESTION DE LA RESSOURCE PISCICOLE

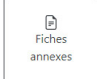
Un outil numérique pour améliorer les peuplements piscicoles

Le PDPG est un document technique qui permet la coordination de la gestion piscicole à l'échelle départementale. Ses objectifs sont :


- D'évaluer la qualité et la fonctionnalité des peuplements piscicoles à l'échelle des contextes.
- De définir un cadre d'action pour l'amélioration de chaque contexte.
- D'être un outil de communication auprès des autres acteurs / usagers du milieu aquatique.



Document général

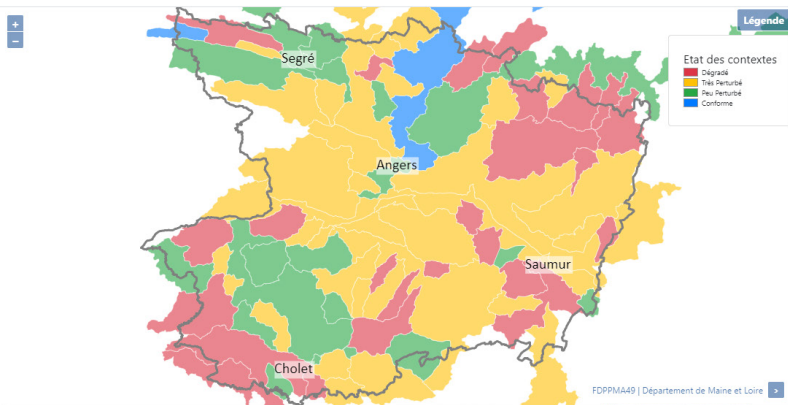


Fiches annexes



Le Maine et Loire

Le département de Maine-et-Loire dispose d'un réseau hydrographique important et diversifié : fleuve, rivière, lacs ou zones inondables conséquentes. Cela grâce à la Loire, traversant d'Est en Ouest le département, aux Basses Vallées Angevines au Nord ou aux grands bassins versant Sud (Thouet, Sèvre Nantaise, Layon et Evre). Ils offrent une diversité piscicole sans pareil. Malheureusement les lourds aménagements agricoles ou industriels, l'anthropisation importante des cours d'eau ont considérablement réduit le bon fonctionnement des rivières.




État des contextes

- Originaux
- Très Perturbé
- Peu Perturbé
- Contourne

FDPPMA49 | Département de Maine et Loire

Nos partenaires |>



L'élaboration de ce document institutionnel représente près de 25% de l'activité du Service Technique et a nécessité l'embauche en CDI de Nicolas PELLETIER, Programmeur / Géomaticien. Il a pour mission de réaliser la base de données cartographiques, outil qui nous permettra de mettre à jour, rapidement et régulièrement, les données, et définir les actions futures.

Chaque syndicat de rivières a été consulté durant l'année 2022 afin de garantir la conformité des actions avec leurs orientations. Premier semestre 2023, des réunions de secteur seront organisées pour présenter ce document finalisé aux AAPPMA et aux Syndicats. Il en sera fait de même avec les SAGE courant avril et mai 2023.

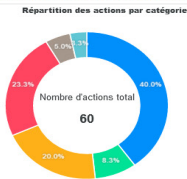
Commission Milieux (suite)

André MARCHAND - Élu référent de la Commission

Actions préconisées pour l'amélioration du milieu aquatique

Pour chaque catégorie de perturbations (morphologie, continuité...), les actions préconisées sont classées en fonction de leur capacité à corriger les perturbations listées sur le contexte. Plus l'action apporte un gain au milieu, plus elle est disposée en haut de chaque tableau.

Compte tenu du nombre d'actions qui peut être important dans chaque catégorie, il a été fait le choix de mettre en avant **les deux premières actions** de chaque tableau. Celles-ci sont à mettre en place dans le prochain CTEau. **Les deux actions suivantes** sont à planifier, au plus tard, dans le CTEau suivant. **Les autres actions** peuvent être planifiées ultérieurement.



Proportions d'actions susceptibles d'être en Maîtrise d'œuvre FD49



Intitulé	Description action	Effet attendu (milieu)	Effet attendu (Espèce repère & cible)	Compatibilité SAGE	Localisation	Maîtrise d'oeuvre FD49
Gestion	Mise en place de plans de gestion adaptée aux problématiques	Diversification de la dynamique hydraulique naturelle et des milieux.	Préservation des populations piscicoles	ENJEU2-Protéger et restaurer la morphologie des cours d'eau et les zones humides de manière différenciée sur le territoire	Bassin versant	<input checked="" type="checkbox"/>
Rotation des cultures	Eviter les terres nues, favoriser les cultures couvre-sol	Diminution de l'érosion des sols, éviter le colmatage	Limite la destruction d'habitats	ENJEU2-Protéger et restaurer la morphologie des cours d'eau et les zones humides de manière différenciée sur le territoire	Bassin versant	<input type="checkbox"/>
Plantation	Plantation de la ripisylve	Favoriser la biodiversité et créer des habitats, limiter l'érosion des berges.	Améliorer la capacité et les conditions d'accueil.	ENJEU3-Améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles	Bassin versant	<input type="checkbox"/>
Plantation	Plantation de la ripisylve	Favoriser la biodiversité et créer des habitats, limiter l'érosion des berges.	Améliorer la capacité et les conditions d'accueil.	ENJEU2-Protéger et restaurer la morphologie des cours d'eau et les zones humides de manière différenciée sur le territoire	Bassin versant	<input type="checkbox"/>
Modification des pratiques culturales	Limiter l'érosion et le lessivage des parcelles.	Réduire les apports de sédiments, améliorer la qualité physico-chimique.	Décolmatage des habitats piscicoles et des zones de fraie.	ENJEU2-Protéger et restaurer la morphologie des cours d'eau et les zones humides de manière différenciée sur le territoire	Bassin versant	<input type="checkbox"/>
Modification des pratiques culturales	Limiter l'érosion et le lessivage des parcelles.	Réduire les apports de sédiments, améliorer la qualité physico-chimique.	Décolmatage des habitats piscicoles et des zones de fraie.	ENJEU3-Améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles	Bassin versant	<input type="checkbox"/>
Modification de la gestion	Améliorer la gestion hydraulique pour favoriser le fonctionnement des milieux.	Assurer le fonctionnement hydraulique du milieu.	Diversifier les habitats piscicoles	ENJEU2-Protéger et restaurer la morphologie des cours d'eau et les zones humides de manière différenciée sur le territoire	Bassin versant	<input type="checkbox"/>

Parallèlement à la finalisation des actions, un document PDF a été prototypé dans le but de pouvoir le générer « à la volée » avec les données à jour.

AUBANCE-49.01 Octobre 2022

AUBANCE-49.01-INTERMÉDIAIRE TRÈS PERTURBÉ

Présentation

Ce cours d'eau, anciennement recalibré présente un lit et des berges très uniformisés. Il est tronçonné par 42 barrages, dont 25 ont été effacés dans le cadre d'un premier CRE (Contrat Restauration Entretien). Des opérations de diversification des écoulements ont également été menées sur un linéaire d'environ 3,5 km. La végétation des berges reste insuffisamment développée sur une majeure partie du cours. Ce cours d'eau subit une forte pollution agricole dès la source.

Carte Lithologique sur le contexte AUBANCE

Synthèse

Surface contexte	203 km ²
Longueur cours d'eau principal	36 km
Domaine piscicole	Intermédiaire
Espèces repères	Cyprinidés rhéophiles
Espèces cibles	Brochet (BRO), Perche (PER), Chevesne (CHE)
Etat fonctionnel	Très Perturbé
Zonation piscicole	B5.5 à B6.5
AAPPMA	Perche Trélazéenne

AUBANCE-49.01 Octobre 2022

Peuplement Observé

Inventaires Piscicoles

Carte des Stations de pêche électriques sur le contexte AUBANCE

CHARAU (2021)

Abondance observée lors de l'échantillonnage

Année	2021
Cours d'eau	Aubance
Localisation	Soulaire-sur-Aubance, Charau
IPR	27 (Mauvais)

STEP (2021)

Abondance observée lors de l'échantillonnage

Année	2021
Cours d'eau	Aubance
Localisation	Saint Melaine sur Aubance, STEP
IPR	26 (Mauvais)

Une fois finalisé et approuvé, l'outil sera en accès libre pour les AAPPMA, pour la grande majorité des données. Les plus sensibles (comme la localisation des espèces protégées et les empoissonnements) ne seront pas consultables. L'outil sera régulièrement mis à jour et en constante évolution pour « coller » avec les besoins des partenaires extérieurs.

Études et actions sur les milieux

Parallèlement à l'élaboration du PDPG, le Service Technique a continué à mener des études (expertises, conseils, suivis des actions des partenaires départementaux) et des projets de restauration de milieux aquatiques (dans le cadre des CTMA, d'actions propres à la Fédération...).

A cela s'ajoutent toujours les missions de veille « technique » comme la participation à des programmes départementaux (qualité d'eau par exemple, ou encore Espèces Exotiques Envahissantes), le suivi de la mise à jour des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), des enquêtes publiques et autres avis techniques (CODERST, travaux engagés par les CT'Eau...).

En 2022, la fédération a aussi participé à plusieurs projets comme l'amélioration de la morphologie ou de la continuité piscicole (Evre, Loir...).

Afin de rétablir la continuité piscicole sur le Loir au niveau de l'ouvrage de Corzé, le Département a réalisé, courant été 2022, un bras de contournement en rive droite du barrage. Celui-ci est devenu « transparent » vis-à-vis de la migration piscicole. En revanche, les travaux d'ouverture de Gouis (Durtal) ont été abandonnés et ceux prévus sur le barrage de Vaux (passe à poissons) ont été repoussés.



L'Evre à La Jubaudière.

Ainsi sur l'Èvre, le syndicat a réalisé, au niveau de la commune de la Jubaudière, des travaux qui ont pour objectifs de restaurer la morphologie et la continuité écologique des cours d'eau au niveau de la zone d'étude, favoriser le maintien des populations piscicoles en place en aménageant des habitats et des zones de reproduction et créer des annexes et zones humides afin d'améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques en général.

Les actions ont porté principalement sur la suppression des obstacles à la continuité écologique et la diversification du lit mineur. Dans le principe, considérant que les trois ouvrages hydrauliques sont illégaux, seul le scénario de « suppression » a été retenu. Toutefois, l'ouvrage du Pont-le-Breuil, faisant partie des éléments du patrimoine local protégés, sera contourné. Les opérations de diversification du lit mineur de l'Èvre ont consisté en la création de zones de radiers par recharge granulométrique, et la création d'habitats piscicoles.

Enfin, une frayère à brochets a été réalisée sur un terrain communal. Malgré l'hiver sec que nous connaissons, le test de remplissage a été concluant.

Les travaux ont débuté en juillet 2022 pour se finir mi-octobre 2022.



Création et remplissage d'une nouvelle frayère à brochets sur l'Evre à La Jubaudière.

Sur le Layon, à la demande du Syndicat, la Fédération a mené une étude afin d'évaluer le gain écologique des travaux réalisés sur le secteur d'Aubigné (Martigné-Briand) et de proposer, si besoin, des actions visant à améliorer le peuplement piscicole. Cette étude a été portée par Camille LOGIE, étudiante en Master en Sciences de l'Eau.

Afin de répondre à la continuité piscicole et hydro sédimentaire, le SMLAL a effacé un clapet hydraulique sur le cours du Layon, en 2015, ce qui a été suivi de travaux d'accompagnements (banquettes, radiers) permettant de rehausser la ligne d'eau, en 2016, sur quelques tronçons du cours d'eau.

L'étude a établi un diagnostic écologique de ce secteur afin d'évaluer l'efficacité de cette opération pour le milieu.

Ce diagnostic s'est traduit par les analyses de la qualité biologique du cours d'eau (inventaires piscicoles, prélèvements macro invertébrés), de la qualité physico-chimique (thermie, oxygène) ainsi que de la qualité physique (Indice d'Attractivité Morphologique, Carhyce). A cela s'est ajoutée, l'estimation de la capacité de résilience du cours d'eau, c'est-à-dire sa capacité à retrouver un état hydromorphologique naturel après perturbation.



Etudes sur les travaux réalisés sur le Layon.

Le diagnostic a mis en évidence, que ce secteur du Layon, bien que restauré, ne témoignait pas d'une amélioration significative de l'état écologique après suppression de l'ouvrage. Pour se réajuster, la rivière manque d'énergie. Elle n'a plus la capacité de diversifier ses habitats, et cela, malgré les travaux de restauration effectués par le syndicat pour accompagner le Layon dans son retour à un état proche du naturel.

Nous avons donc proposé des actions de restauration supplémentaires, plus conséquentes. En effet, afin de retrouver un fonctionnement naturel il a été préconisé de recréer des banquettes minérales et des radiers permettant de réduire sensiblement la largeur du cours d'eau, de 13 à 5 mètres.

L'étude démontre que pour ce type de cours d'eau recalibré, restaurer 1 kilomètre revient à 182 000 €.

Reste encore à savoir si les financeurs et les collectivités sont en capacité d'assumer ces dépenses. . .

Perspectives 2023

Le Plan Départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) sera finalisé. Grâce à ce document définissant les actions, visant à restaurer les milieux, à porter sur les cours d'eau, la Fédération sera en mesure d'orienter la restauration des milieux en privilégiant des actions permettant le maintien des peuplements piscicoles dans les prochains Contrats Territoriaux Multithématiques.

Par ailleurs, 2023 est l'année de la mise à jour de l'arrêté frayère, arrêté permettant la protection des zones de reproductions d'espèces particulières tel le brochet. La Fédération, en concertation avec les gestionnaires des cours d'eau et les Services de l'État, va participer à la mise à jour de la localisation de ces zones de frayères grâce à des prospections de terrain, vérification de l'arrêté actuel en fonction des données récentes

Enfin, le Service mènera différentes études pour le compte de collectivités (facilitation de la reproduction du brochet sur les étangs de Pouancé) ou de syndicats (suivi de la restauration du ruisseau de Marcé, habitats piscicoles sur la Moine. . .).

Le Service sera aussi très attentif à la problématique du Quantitatif et veillera à ce que «l'arrêté cadre sécheresse» qui encadre notamment les prélèvements en eaux superficielles, soit respecté et privilégie la préservation des milieux aquatiques.

Rapport associatif

Commission Actions Piscicoles présenté par Yannick MALLET



Pisciculture

L'année 2022 a été particulièrement impactée par la sécheresse et les températures élevées. Associé aux contraintes de 2019, le début de saison a pourtant porté ses fruits sur les pêches d'hiver et les bassins de Reproduction Naturelle Aménagée (RNA). Déjà en déficit hydrique à partir du 5 janvier 2022, les plans d'eau ne se sont pas remplis entièrement, laissant présager un été compliqué. Et ce fut le cas, puisque la sécheresse de l'été 2022 a été fatale à de nombreux plans d'eau, réduisant à néant la production pour deux ans.

Ces conditions ont également impacté les achats auprès des pisciculteurs, bien souvent en difficulté pour honorer nos commandes. De ce fait, le programme de soutien des populations de brochets en Loire n'a pas eu lieu en 2022 et sera reporté en 2023.

Les bassins de RNA quant à eux ont été productifs, à Montayer et sur les autres bassins répartis sur le département.



Vidange des bassins de RNA.

Bilan des dotations fédérales :

Gardons	Tanches	Brochetons 8 semaines	Brochets 1 été	Brochets 2/3 étés	Perches
697,3 kg	84,3 kg	7 675 indiv.	53,56 kg	86 kg	5,3 kg

Achats groupés : comme chaque année, la Fédération propose à ses AAPPMA de participer à un achat groupé de poissons ou de larves de brochets à vésicules résorbées.

Gardons	Tanches	Larves Brochets	Brochetons 4 semaines	Brochets 1 été	Brochets 2/3 étés	Perches	Sandres	Black- bass	Carpes 1 à 4 kg
1 570 kg	430 kg	35 000	3 000 indiv.	310 kg	380 kg	240 kg	50 kg	40 kg	300 kg

Classement en zone Indemne – Plan National d'Eradication et de Surveillance (PNES)

La démarche se poursuit en 2023 afin d'obtenir notre statut d'exploitation indemne de maladies contagieuses. Le prochain prélèvement par le vétérinaire aura lieu à l'automne 2023, associé à un contrôle sanitaire de l'installation par la DDPP 49 (exigence du protocole de classification). Le protocole se poursuivra en 2024 avec deux prélèvements.

Début d'année 2023 : une situation tendue

Afin d'assurer le remplissage des plans d'eau, ceux-ci n'ont pas été vidangés cet hiver. Le fonctionnement des bassins de RNA et des diverses frayères se fera avec des larves de brochets à vésicules résorbées que ce soit pour la Fédération, mais aussi pour les AAPPMA qui le souhaitent.

Bilan des empoissonnements d'AAPPMA :

Suite à la réception des fiches de 2021, le tableau ci-dessous offre un récapitulatif des empoissonnements 2021 réalisés par la majeure partie des AAPPMA :

	Gardons	Tanches	Brochets	Brochetons (nb)	Sandres	Perches	Carpes	Black- bass	Carassins	Truites
Dotation FD (kg)	383,8	20	63,6	4 411	0	12,8	152,6	0	18,5	0
Pisciculteurs (kg)	1 794	760	2 275	3 350	227	585	0	100	0	996,5
TOTAL (kg)	2 178	780	2 338,6	7 761	227	597,8	152,6	100	18,5	996,5

Tous ces empoissonnements ont représenté près de 73 000 euros en 2021.



Campagne d'empoissonnements réalisée par la Fédération et les AAPPMA.

Nous sommes en attente des retours des empoissonnements 2022 pour faire le bilan. Pour mémoire, nous demandons aux AAPPMA de nous retourner cette fiche uniquement sous format informatique. Dorénavant, les dotations en poissons par la Fédération seront conditionnées par le retour de cette fiche correctement remplie.

Petit rappel sur nos obligations réglementaires en matière d'empoissonnement :

Selon L'article L 432-12 du Code de l'Environnement :

« Est puni d'une amende de 9 000 euros le fait d'introduire dans les eaux mentionnées par le présent titre, pour rempoissonner ou aleviner, des poissons qui ne proviennent pas d'établissements de pisciculture ou d'aquaculture agréés dans les conditions fixées par décret en Conseil d'État. »

Pour résumer, tout poisson introduit dans les eaux libres (rivières, ruisseaux, étangs, lacs) doit provenir d'une pisciculture agréée.

Cormorans

L'arrêté Cormorans a été publié le 19 septembre au niveau national pour la campagne 2022/2025, malgré le constat d'une augmentation nette des populations de Grand Cormorans à l'échelle nationale et d'un impact reconnu par le Ministère :

- > Il n'y a plus de quotas de tir sur les eaux libres (suite aux attaques au Tribunal Administratif dans plusieurs départements)
- > L'absence de répercussion de la diminution des quotas sur les eaux closes : donc baisse de 150 prélèvements/ ans (soit 450 sur 3 ans)
- > Le constat d'un retard de plus d'un mois pour obtenir les autorisations de tir.
- > La non prise en compte de l'impact du Cormorant après un été 2022 marqué par de nombreuses mortalités sur les eaux libres et les eaux closes.

L'ensemble des membres de la commission « Actions piscicoles » souhaite participer à la rédaction d'une méthodologie de comptage basée sur des protocoles déjà existants. La mobilisation de bénévoles associatifs sera la base de l'action à coordonner.

Actions multithématiques

- > Suivi technique et financement d'une frayère à brochet sur l'Evre à la Jubaudière.
- > Remise en état et suivi du fonctionnement de la passe à anguilles de Ribou.
- > Curage de plans d'eau.
- > Études et suivi des frayères à brochets.
- > Suivi de divers chantiers d'AAPPMA.
- > Étude et élaboration d'un mode de gestion des niveaux d'eau des étangs de Pouancé afin de privilégier la reproduction naturelle du Brochet.
- > Mise au point sur les biens fédéraux.

Pêches de sauvetage – Bilan des prestations 2022

Date	Bénéficiaires	Mode opératoire	Montant (€ TTC)
30/03/2022	Ville d'Angers-Le Brionneau	PE Martin	1 400
13/09/2022	SMBVAR - La Baconne	PE Martin	1 050
20/09/2022	CD 49 - Pendu Morannes	PE Martin	1 400
22/09/2022	SMBAA- Les Loges	PE Martin	700
TOTAL (€ TTC)			4 550

Prestations réalisées à l'initiative des bénéficiaires.

Missions statutaires de sauvetage :

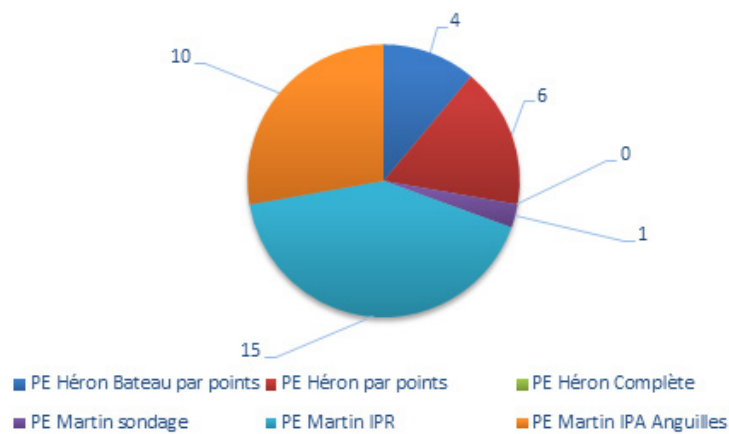
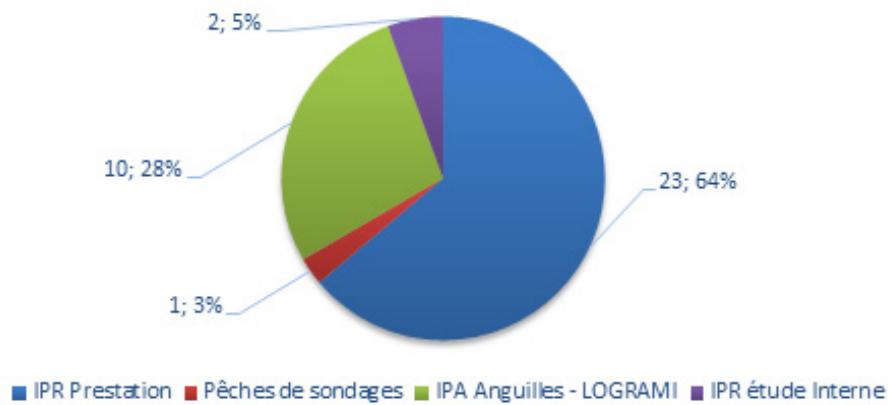
Dans le cadre de nos missions, nous sommes amenés à réaliser des opérations de sauvetage de poissons. Cette année a été particulièrement sèche et a entraîné une multitude d'opérations de sauvetage : 35 interventions en 2022 contre 4 en 2021.

Soit un coût financier de l'ordre de 15 000 euros pour la collectivité piscicole vis-à-vis du personnel et du temps passé pour ces actions.

Prestations/ Études :

Bilan des pêches électriques 2022

36 pêches électriques ont été organisées et réalisées au cours de l'année 2022, 26 sur la période printanière et 10 à partir de septembre. A noter le décalage des dates de pêche d'automne en raison des niveaux d'eau et des débits très faibles, ainsi que la réalisation de deux pêches IPR dans le cadre de l'étude menée par Camille LOGIE sur le Layon.



Toutes ces prestations sont garanties suivant la norme NF T90-344 et EN – 14011, elles sont suivies d'une étude et d'un rapport écrit transmis aux commanditaires, et les résultats sont bancarisés auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Montant des prestations facturées en 2022 : 28 150 Euros TTC .



Pêche électrique réalisée à Pinteau au Chaudron en Mauges.



Vairons mâle et femelle capturés en pêche électrique.

Rapport associatif

Commission Développement et Animation
présenté par Yves ROUVRAY



Le Service Développement, composée de 3 salariés en 2022, se divise en deux parties distinctes :

- > Animation.
- > Développement du Loisir Pêche

Au cours de l'année 2022, les activités ont été impactées par l'absence d'un animateur. Pour pallier à cette absence, et mener à bien les animations auprès des différents publics, les missions de développement et de communication ont dû être réduites

ANIMATION

Toute l'année sont proposées des animations d'initiation à la pêche et de sensibilisation au milieu aquatique. Nous intervenons auprès des publics suivants :

- > Scolaires.
- > Centres de loisirs et espaces jeunesse.
- > Ateliers Pêche Nature.
- > Grand public.

Avec tous ces efforts, le bilan d'animation en ressort très positif.

Au total, 3 838 personnes ont été sensibilisés en 2022. Cela représente une recette de 38 533 €.

Animations auprès des scolaires

Comme chaque année, nous avons réalisé plusieurs types d'animations, que ce soit en classes dans le cadre de partenariats avec les syndicats de rivières, ou dans le cadre du label touristique « station verte », avec les AAPPMA, ou encore au sein de notre Maison Pêche Nature.

1 793 élèves ont été sensibilisés. Cela représente une recette de 14 753 €.

Les syndicats de rivières

Depuis plusieurs années maintenant, nous contribuons aux programmes pédagogiques en matière de sensibilisation à la protection des milieux aquatiques mis en place par certains syndicats de rivières.



Intervention de la Fédération au sein des classes.

Syndicats de rivières	Nombre de classes	Nombre d'élèves
SAGE - Layon Aubance Louets	9	217
SMIB - Evre, Thau, St Denis	9	212
SBO – Oudon	3	66
SMBAA - Authion	1	24
TOTAL	22	519

Label touristique « station verte »

Dans le cadre du label touristique « station verte », partenariat entre la FNPF et la fédération française des stations vertes, les écoles des communes concernées peuvent bénéficier d'une ½ journée d'animation gratuite pour s'initier à la pêche.

Communes	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Pouancé	4	108
Montreuil-Bellay	2	50
TOTAL	6	158



Initiation à la pêche au coup avec une école de Montreuil-Bellay.



Pêche avec un centre de Loisirs au plan d'eau de Pouancé.

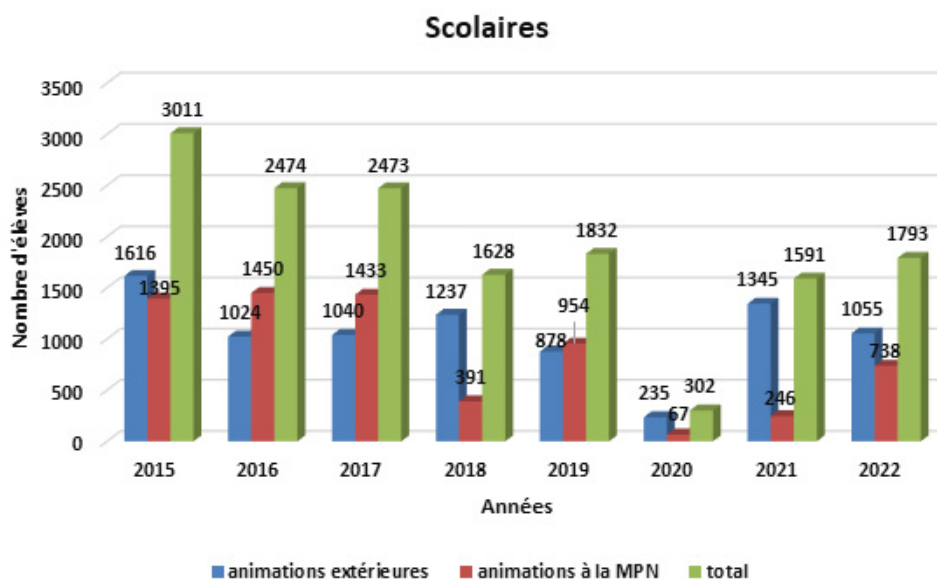
Les AAPPMA

Les AAPPMA apportent également leur soutien financier auprès des écoles. Ainsi, 164 élèves ont pu être sensibilisés.

AAPPMA	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Boers de l'Evre	2 classes de CM2 2 écoles du May-sur-Evre	48
Boers Durtalois	1 classe collège Les Roches Durtal	20
Les Gaules du Lathan	2 classes de 6ème collège de Longué Jumelles	48
Les Amis de la Loire	2 classes école de St Mathurin-sur-Loire	48
TOTAL	7	164



Animations avec un collège au plan d'eau de la Louisière à Mouliherne avec l'aide de l'AAPPMA Les Gaules du Lathan.



En 2022, on constate un retour à peu près équivalent aux effectifs des années antérieures à 2020.

2022 a été la première année post COVID. Les enseignants ont pu prévoir des sorties scolaires. Nous avons ressenti un réel besoin de leur part de faire sortir les élèves de l'école.

Animations auprès des centres de loisirs et des espaces jeunesse

Les animateurs de la Fédération sont sollicités par les centres de loisirs et les espaces jeunesse. La Maison Pêche Nature accueille des jeunes à la demi-journée ou à la journée, mais également en camp en séjour court (3 jours) ou long (5 jours). Des interventions sur le département sont aussi réalisées.

Au total, 527 jeunes ont été sensibilisés. Cela représente une recette de 13 894 €.

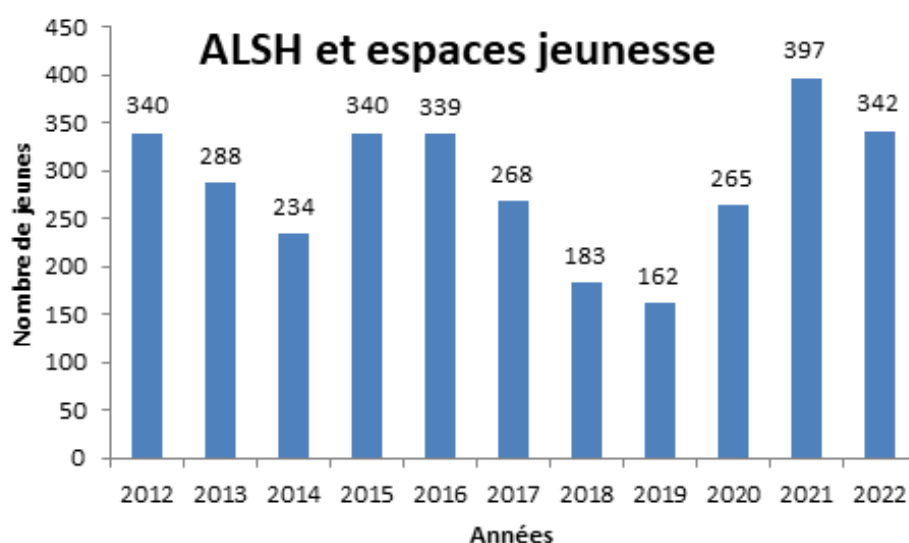
Accueil de loisirs sans hébergement

Au total, **342 jeunes** sensibilisés.

> Dans le cadre du label touristique « station verte », les accueils de loisirs des communes concernées peuvent bénéficier d'une ½ journée d'animation gratuite pour s'initier à la pêche.

Communes	Nombre de classes
Pouancé	31
Montreuil-Bellay	10
La Ménitrie	23
TOTAL	64

> Dans le cadre d'un partenariat avec Naturoloisirs à Pouancé, nous avons réalisé 4 animations, avec 4 groupes en camp sur leur Point Accueil Jeune. Cela représente 39 jeunes.



Point accueil jeunes

Les structures ALSH réservent des semaines à la Maison Pêche Nature pour y faire un séjour pêche et nature. Nous animons les séances de découverte et leurs animateurs gèrent toute la partie vie quotidienne.

12 camps à l'été 2022 – 185 jeunes – 33 animateurs.

Les manifestations

Translayon : 10 juin 2022

1^{ère} fois que la MPN accueille cet événement emblématique du territoire Loire Layon Aubance.

120 personnes accueillis durant cet après-midi où se sont succédés les groupes de randonneurs.

Journée Nature Junior : 12 juin 2022

Une des plus belles éditions. 1 100 personnes présentes.

Une très belle ambiance avec tous les bénévoles présents.

Maison Pêche Nature en fête : 10 septembre

Une 1^{ère} édition réussie avec 200 personnes sur ce site, et un public que nous ne voyons majoritairement pas le reste de l'année, des familles avec de jeunes enfants.

Journées du patrimoine : 17 et 18 septembre

100 personnes sur le week-end. 3 visites par jour.



Brochet capturé lors de la Journée Nature Junior.



Pêche des invertébrés aquatiques lors de la Maison Pêche Nature en fête.

Ateliers Pêche Nature

De par ses statuts, toute AAPPMA peut créer un Atelier Pêche Nature : « Participer à l'organisation et à la connaissance de la pratique de la pêche, à toutes les actions en faveur de la promotion et du développement du loisir pêche... »

Le responsable local en est le président de l'AAPPMA.

Des aides financières sont attribuées par la fédération :

- > Une école de pêche est reconnue à partir de 10 heures avec un même groupe
- > Une école de pêche effectuant entre 10 et 14 heures d'activité avec le même groupe bénéficiera de 10 € par participant
- > Une école de pêche effectuant 15 heures minimum avec le même groupe bénéficiera de 15 € par participant.

Nous avons tout de même senti que les AAPPMA avaient envie de reprendre les activités avec les jeunes.

Sept AAPPMA ont renouvelé des activités pour le plus grand bonheur de 138 jeunes, qui pour certains ont découvert le coup, d'autres ont essayé le feeder, ou bien la pêche des carnassiers.

Puis, en concordance avec la circulaire APN, les subventions sont découpées en deux tranches en fonction du nombre d'heures effectuées avec le même groupe.

La subvention « fonctionnement » s'élève à 1 970 €

La subvention visite de la MPN s'élève à 836,52 € pour 2 AAPPMA venues sur le site avec les jeunes au cours de l'année 2022.

Cette année a aussi été marquée par la diffusion d'une nouvelle charte de sécurité par la FNPF. Celle-ci est à mettre en place avec Antoine, qui est là pour vous accompagner dans la démarche.



Brochet et perches capturés lors de l'Atelier Pêche Nature de l'AAPPMA Les Gaules du Lathan, animé par un animateur de la Fédération.

Prêt de matériel

Pour rappel, Les associations ont possibilité d'emprunter :

- > Simulateur de pêche : simulateur, TV et canne à disposition des AAPPMA
- > Barnums : 2 stands de dimension 3,5m x 4,5m
- > Expositions : 2 jeux d'expositions sur les techniques de pêche en toile et en dur
- > Tapis de lancer pour acquérir de la précision
- > Jeu de pêche magnétique pour les plus petits
- > Aquariums : avec matériel de filtration et d'oxygénation et support

A chaque prêt de matériel, une convention entre la fédération et l'AAPPMA sera réalisée et une caution sera demandée.

DÉVELOPPEMENT PÊCHE

Tourisme pêche

Anjou Tourisme

Anjou tourisme propose, coordonne et met en œuvre la politique touristique du département, sous l'égide du Conseil départemental de Maine-et-Loire.

Ce Groupement d'Intérêt Public intervient auprès des professionnels, des collectivités locales et des investisseurs : assistance aux études, aménagements, filières et réseaux, montages financiers et subventions, animation, observation économique.

Le site Internet www.anjou-tourisme.com est une vitrine importante du département de Maine-et-Loire avec 2,4 millions de visites sur l'année écoulée.

Un « guide » pêche est présent sur ce site avec les hébergements pêche, les animations, les plans d'eau. En 2023, ce guide sera agrémenté de quelques parcours rivières.



Stations vertes

Suite à la signature de la FNPF avec la fédération française des stations vertes, des conventions se sont créées avec les communes de Montreuil-Bellay, Pouancé et La Ménitré.

Cela nous permet de réaliser gratuitement des animations auprès du grand public, des écoles, des centres de loisirs et des centres sociaux.

En 2022, 356 personnes ont profité de ces animations pêche (écoles, centre de loisirs, grand public).



Hébergement pêche

Le label est attribué par la Fédération Départementale de Pêche et l'Agence Départementale de Tourisme à des hébergements ouverts à la location, tels que des chambres d'hôtes, hôtels, villages de vacances, campings, gîtes pour lesquels les propriétaires ou les exploitants en font la demande. Ces hébergements doivent répondre à certains critères.



Parmi les principaux, nous pouvons citer :

- > La proximité avec des lieux de pêche présentant un intérêt certain pour la pêche ainsi qu'une bonne qualité environnementale.
- > 5 mois d'ouverture à la location durant la période de pêche.
- > Une mise à disposition d'un local spécifique sécurisé (stockage matériel, séchage...), d'un point d'eau, et de moyens de conservation des appâts vivants (réfrigérateur et bac à vif).

L'hébergement sera visible sur les sites des fédérations départementales et nationales, et sur www.anjoutourisme.com.

Le label est gratuit et valable pour une durée de 5 ans.

Hébergements	Communes
Camping Les Portes de l'Anjou	Durtal
Camping La Promenade	Montjean sur Loire
Camping Les Nobis d'Anjou	Montreuil-Bellay
Gîte Le Buisson	Chalennes sur Loire
Domaine des 3 Villages	Bouchemaine
Gîte le Pré	Rablay sur Layon
Chambre d'hôtes L'Amour de la Loire	Ingrandes sur Loire

Projets de développement pêche

Ce volet n'a pas beaucoup bougé en 2022, puisque nous nous sommes concentrés sur les activités d'animations.

Sarthe - Juvardeil

Une ancienne cale a été restaurée au lieu-dit Le Theil en septembre-octobre 2022.

La participation financière du monde associatif pêche s'élève à 1331,46 €.



Restauration de la cale de mise à l'eau du Theil à Juvardeil.

Sarthe - Soulaire et Bourg

A la Baillie, la cale existante n'était pas assez longue, elle a été allongée.

La participation financière du monde associatif pêche s'élève à 4 500 €.



Allongement de la cale de mise à l'eau de la Baillie à Soulaire et Bourg.

Maine - Jean Moulin

Une cale a été créée dans le cadre des travaux Rives Vivantes menés par la municipalité à la Promenade de la Reculée sous le pont Jean-Moulin.

La participation financière du monde associatif pêche s'élève à 8 542 €.



Création d'une cale au pont Jean-Moulin sur la Maine.

Étang du Lys – Vihiers

Des travaux de consolidation de berges ont eu lieu pour notamment limiter l'impact du batillage, le poste de pêche sécurisé a été agrandi et un préau a été installé. Tous ces critères répondent au label famille.

La participation financière de l'AAPPMA et de la fédération s'élèvent à 42 159 €

Port Ribouet – La Jaille Yvon

Sur les bords de la Mayenne, des aménagements ont été engagés afin de répondre là aussi au label famille. Aire de jeux, création de banquettes pour postes de pêche.

La participation financière de l'AAPPMA et de la fédération s'élèvent à 4 612 €.

Entretien de sites de pêche

Plusieurs AAPPMA ont réalisé des entretiens de ripisylve afin d'ouvrir ou d'entretenir des postes de pêche.

Le montant de ces aides versées par la fédération s'élève à environ 1 100 €.

RAPPEL

E.Pass Culture Sport

Mis en place par la région des Pays de la Loire, ce dispositif est une aide dédiée aux jeunes ligériens pour favoriser leur insertion dans la société et le monde du travail.

Le pack pour plus d'autonomie « Pack 15-30 » a pour objectif de réduire, par exemple, les inégalités d'accès des jeunes au logement (caution régionale pour le logement), à la santé (pass complémentaire santé), à la mobilité (tarification spéciale) et aux pratiques culturelles sportives et citoyennes à travers le E.pass culture sport destiné aux 15 – 19 ans.



La fédération de pêche a intégré ce dispositif depuis 2015 pour faciliter l'accès à la pêche aux adolescents. Ainsi, tout jeune âgé de 15 à 19 ans peut bénéficier d'une réduction de 16 € sur sa carte de pêche.

Concrètement, la marche à suivre est la suivante :

- > Acheter sa carte de pêche
- > Envoyer à la fédération de pêche de Maine et Loire :
 - Une copie de la carte de pêche.
 - Envoyer le E.pass pratique artistique ou sportive donnant la réduction de 16 €.
 - Un RIB pour que la fédération effectue le remboursement.

Rapport associatif

Commission Communication
présenté par Julien TERNUS



La partie Communication en 2022 a été impactée par le départ de Julien SAUVETRE au sein du Service Développement. Jocelyn DROCHON a été amené à consacrer plus de temps sur la partie Animation afin de tenir les engagements pris pour les réservations de la Maison Pêche Nature.

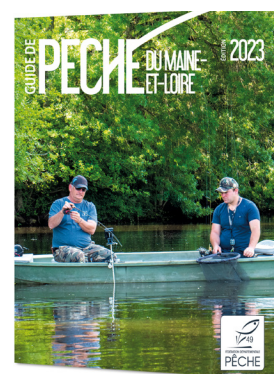
Film promotionnel sur la pêche sur la pêche de loisir

Présenté lors de la dernière Assemblée Générale de la Fédération de mars 2022, le début de l'année 2022 a été consacré au montage du film promotionnel sur la pêche de loisir dans le Maine-et-Loire, avec le réalisateur Olivier Naïmi.

Aujourd'hui, ce film est en accès libre sur la page YouTube de la Fédération. Il est diffusé lors de différentes manifestations/animations de la Fédération. Il est possible de vous le procurer également si vous souhaitez le diffuser à l'occasion de vos animations/concours organisés au sein de vos AAPPMA sur simple demande à la Fédération.

Le Guide du Pêche 2023

Le Guide du Pêche 2023 est resté sur le même format que les dernières années. Le guide est donc toujours au format A5 et est accompagné d'un plan réglementation. Ce dernier est d'ailleurs visible lors de contrôles menés dans le cadre d'actions de police de la pêche. Il accompagne souvent la carte de pêche des personnes contrôlées.



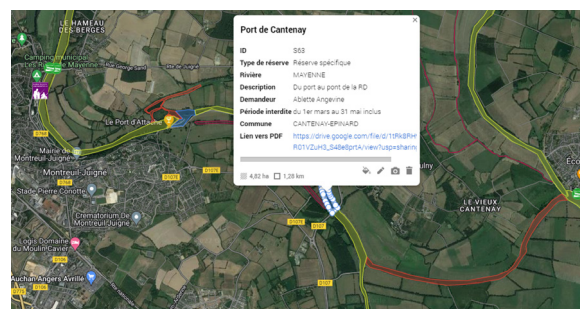
Guide de Pêche 2023

Carte interactive

La carte interactive continue toujours de bien fonctionner au regard des chiffres de fréquentation de cet outil. L'an passé, nous annonçons 187 000 visiteurs. Aujourd'hui, nous avons dépassé les 360 000 visites, preuve que beaucoup d'adhérents consultent cet outil. De plus, lors de demandes de renseignements liées à la réglementation (par téléphone, mail, lors d'actions de contrôle, etc.) nous orientons souvent les personnes vers cette carte interactive qui permet de répondre à beaucoup de leurs interrogations.

La carte interactive recense les éléments suivants :

- réserves spécifiques ou annuelles
- parcours carpe de nuit
- cales de mise à l'eau
- pontons sécurisés
- AAPPMA
- plans d'eau
- hébergements pêche



Carte interactive de la Fédération.

Cette carte est mise à jour régulièrement à la suite de travaux menés dans l'année ou avec le nouvel arrêté pêche qui paraît en début d'année (mise à jour des réserves, des parcours carpe de nuit, etc.)

Facebook de la Fédération de pêche de Maine et Loire

La page Facebook de la Fédération continue d'être alimentée en publications liées aux activités de la Fédération ou des AAPPMA. Ce sont aujourd'hui 6 530 abonnés qui suivent la page. Certains utilisateurs profitent de cette page pour venir s'informer ou se renseigner sur certains points réglementaires ou informatifs.

Instagram

Depuis avril 2021, la Fédération a une page Instagram qui compte 850 abonnés. Elle permet de toucher un public plus jeune par comparaison avec Facebook. Ce réseau social est basé principalement sur le partage de photos et permet de relayer les activités du réseau associatif.

Chaîne YouTube

La Fédération a souhaité mettre en place sa chaîne YouTube afin de créer des vidéos illustrant des missions qu'elle porte ou les AAPPMA. Des vidéos ont été proposées au cours de l'année 2022 avec quelques exemples de sujets : reproduction du brochet, Open Carnassiers organisé par l'AAPPMA du Scion Florentais, conférence sur le sandre avec Gaël EVEN, etc.

L'objectif était de pouvoir créer plus de vidéos, notamment sur la valorisation de techniques de pêche et de parcours, mais le temps n'a pas été suffisant pour en réaliser en raison du contexte au sein du service Développement en 2022.

Plaquette institutionnelle de la Fédération

Une plaquette institutionnelle présentant les missions de la Fédération a été créée durant l'année écoulée. L'objectif de ce support est de pouvoir présenter et donner un support aux différents interlocuteurs que Fédération et AAPPMA peuvent rencontrer dans le cadre de réunions ou de projets.

Ces interlocuteurs peuvent être par exemple la Région, le Département, les collectivités territoriales, etc. Cette plaquette a été remise avec le présent rapport d'activités et est disponible sur simple demande à la Fédération, si vous avez besoin de davantage d'exemplaires « papier ». Vous pouvez également la retrouver sur notre site Internet.



Plaquette institutionnelle de la Fédération.

Newsletter

La Fédération a lancé une newsletter qui est parue à trois reprises durant l'année 2022. Grâce à cet outil de communication, différents sujets peuvent être abordés : activités des différents services de la fédération, calendrier des manifestations/concours, etc. Elle est diffusée par mailing via le site www.cartedepeche.fr et est mise en ligne sur le site Internet de la Fédération.



Exemple de newsletter de la Fédération.

Commission Communication (suite)

Julien TERNUS - Élu référent de la Commission

Réalisation des affiches / flyers / dépliants

Tout au long de l'année, des affiches, flyers, dépliants, . . . , sont réalisés pour la Fédération ou les AAPPMA (assemblées générales, concours de pêche, animations pêche, Ateliers Pêche Nature, etc.), valorisation des activités de la Maison Pêche Nature, etc.)

Pour rappel, l'ensemble des AAPPMA peut s'appuyer sur la Fédération pour la réalisation de supports de communication.



Affiche de la manifestation Journée Nature Junior.



Affiche du Marathon en américaine de l'AAPPMA Les Brochets de la Sarthe.



Affiche de manifestation La Maison Pêche Nature en fête

Communication via le site www.cartedepeche.fr

Le mailing via la base de données du site www.cartedepeche.fr a été utilisé à de nombreuses reprises en direction des adhérents ayant renseigné sur leur mail lors de l'achat de leur carte de pêche.

Pour rappel, chaque AAPPMA peut exploiter cet outil pour informer ses adhérents à propos des différentes actions qu'elle mène (date d'Assemblée Générale, manifestation, Atelier Pêche Nature, . . .).

Presse

Des communiqués de presse pour l'ouverture de la première catégorie et de l'ouverture de la pêche du brochet ont été réalisés et diffusés auprès de la presse locale. Quelques articles sont parus dans le Courrier de l'Ouest ou Ouest-France à la suite de ces envois.

D'autres articles ont rythmé l'année comme les pêches de sauvetage réalisées à cause du manque d'eau, ou sur les animations proposées à la Maison Pêche Nature.

Le département, premier sur la pêche

Les 34 000 pêcheurs vont pouvoir profiter de l'ouverture de la saison, samedi. Voici les chiffres avec la fédération de Maine-et-Loire.

À partir de ce samedi et jusqu'au 18 septembre, la pêche aux salmonides dans les rivières classées en première catégorie sera ouverte. Jocelyn Drochon, chargé du développement à la Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique, précise que « dans le département, c'est la truite qui est principalement pêchée à l'occasion de cette ouverture. »

Photo: Ouest-France

Il y a eu le samedi 18 septembre, 34 000 passionnés ont acheté leur carte de pêche en Anjou, auprès de l'une des 38 associations de pêche agréées, faisant du Maine-et-Loire le département où il y a eu le plus de cartes vendues en France, en 2021, sur 1,6 million de pratiquants à l'échelle nationale. C'est la deuxième pratique sportive la plus répandue en France, après le foot », souligne Jocelyn Drochon. La raison ? Un terrain de jeu idéal : 2 500 km de rivières, 500 hectares de plans d'eau et 49 espèces de poissons convoités.

« Les nouveaux pêcheurs ont tendance à moins prélever le poisson. Ils le remettent à l'eau. » Dans ces conditions, la fonction des garde-pêches change aussi : « Nous privilégions bien plus la communication et la pédagogie que la répression. » En 2021, 7 856 contrôles ont été effectués par les deux gardes-pêches de la Fédération de Maine-et-Loire, aidés d'une cinquantaine de bénévoles.

« En ce moment, on est en plein dans la phase de développement de la Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique. C'est la deuxième pratique sportive la plus répandue en France, après le foot », souligne Jocelyn Drochon. La raison ? Un terrain de jeu idéal : 2 500 km de rivières, 500 hectares de plans d'eau et 49 espèces de poissons convoités.

Opération sauvetage des poissons

De nombreux cours d'eau sont secs. C'est le cas du ruisseau de l'Homme à Segré-en-Anjou-Bleu. Pour sauver les poissons piégés, trois techniciens de la fédération de pêche sont intervenus.



« En ce moment, on est en plein dans la phase de développement de la Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique. C'est la deuxième pratique sportive la plus répandue en France, après le foot », souligne Jocelyn Drochon. La raison ? Un terrain de jeu idéal : 2 500 km de rivières, 500 hectares de plans d'eau et 49 espèces de poissons convoités.



Carrefour Saint-Serge ouvert le dimanche ?

Les syndicats doivent se prononcer sur le projet d'ouverture de l'hypermarché Carrefour Saint-Serge tous les dimanches matin à partir du 2 octobre.

Ils sauvent des poissons piégés



SEGRÉ EN ANJOU BLEU. Comme de nombreux cours d'eau, le ruisseau de l'Homme à Segré est sec. Trois techniciens sont intervenus pour sortir des poissons piégés au piège.

Rapport Associatif

Commission Police de la Pêche et Réglementation présenté par Bernard MERLIN



L'année 2022 a été très remplie en termes de « Police Pêche ». De nombreuses actions de jour comme de nuit ont été organisées et coordonnées toujours dans l'objectif de faire respecter la réglementation de la pêche en eau douce, afin de préserver les espèces et leurs milieux.

En 2022, nous avons exceptionnellement réalisé deux sessions de formations Module 1 et Module 3, avec au total 11 nouveaux candidats en tant que Gardes Pêche Particuliers.

En prenant en compte quelques départs et les onze arrivés, le réseau comporte aujourd'hui quarante-sept Gardes Pêche Particuliers Assermentés et opérationnels

L'année dernière a été marquée par le nombre de procédures réalisées. Rien que durant le week-end de l'ouverture du carnassier, ce ne sont pas moins de 25 procès-verbaux qui ont été dressés par les agents assermentés (Pêche sans carte, Pêche pendant les heures d'interdiction, Pêche en réserve, Pêche d'un poisson ne faisant pas la taille réglementaire. . .).

La Fédération du Maine et Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est inquiète, au regard de l'année passée, quant au nombre de procédures engagées, mais également à cause du nombre de contrôles qui « dégénèrent » et provoquent des situations conflictuelles et dangereuses pour nos gardes pêche compétents. Sachez que la Fédération met tout en œuvre pour que des formations soient réalisées auprès de nos gardes et pour que nos partenaires d'interventions sur le terrain soient opérationnels à nos côtés.



Equipe en action de surveillance sur la Loire.

La surveillance effectuée par l'ensemble du réseau associatif et fédéral :

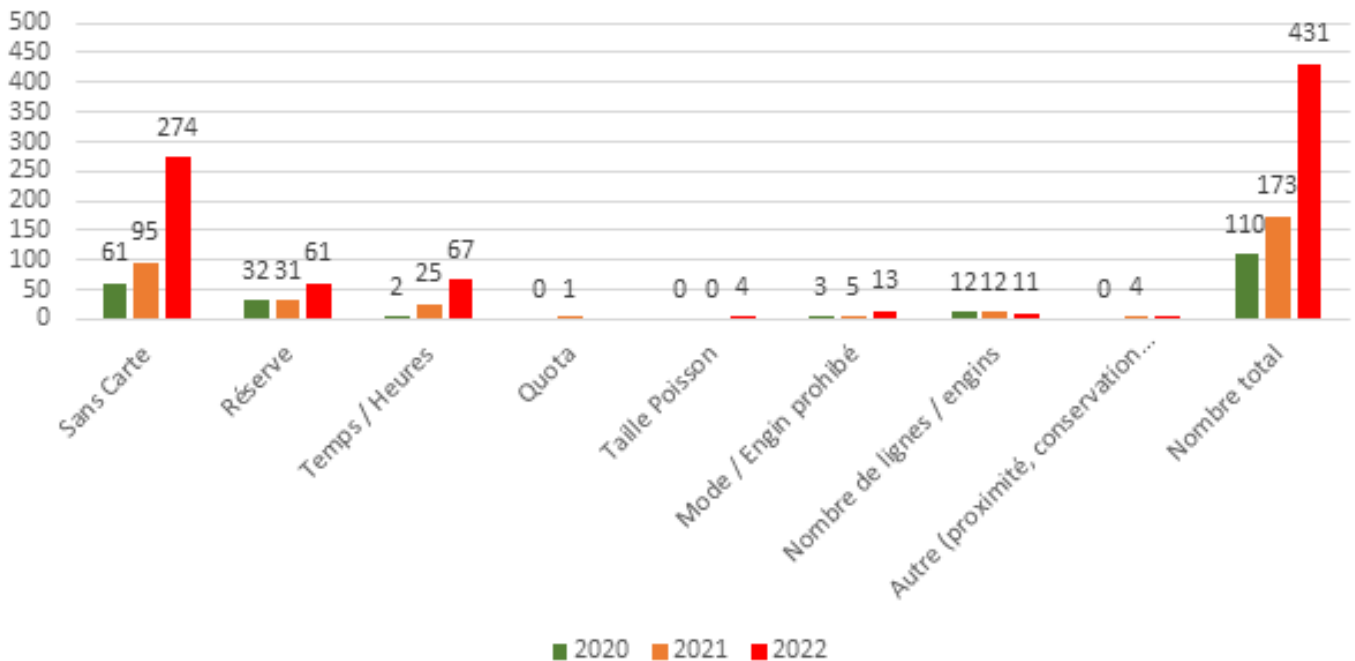
Année	Nombre de Pêcheurs Contrôlés	Nombre de Procédures engagées	Nombre de Kilomètres parcourus (voiture)
2019	6040	46	27 080
2020	5977	110	31 628
2021	7856	173	53 134
2022	12 766	431	+ 90 000

Les procédures d'infractions à la police de la pêche en eau douce :

Le nombre de procédures est toujours en forte augmentation par rapport aux dernières années. Cette augmentation s'explique par rapport à l'augmentation significative des actions de police pêche mais également la formation et la professionnalisation du réseau des gardes pêche particuliers.

Les procès-verbaux établis par les agents compétents sont au nombre de 431, dont le détail figure sur le graphique ci-dessous :

Nombre Infractions 2020 - 2021 - 2022



La pêche sans carte reste l'infraction la plus fréquemment constatée avec 274 procès-verbaux établis. Nous pouvons constater en 2022 une très forte augmentation des infractions relevant de la pêche pendant les heures d'interdiction (pêche de nuit). Cela est tout simplement lié au développement de nos actions de surveillance de nuit.

Nouveautés 2022 !

Journée de garderie départementale :

Dans l'objectif de renforcer la cohésion des Gardes Pêche Particuliers mais également de réaliser une action visible sur notre territoire, la Fédération a organisé une journée de garderie départementale.

- › Objectif : surveillance de l'ensemble de notre territoire,
- › Durée : un dimanche complet (de 8h00 à 18h00),
- › Mise en œuvre : 5 équipes, composées de 5 Gardes Pêche Particuliers. Chaque équipe avait un secteur précis à contrôler. Les équipes ont été composées par rapport aux gardes présents et à leurs territoires de commissionnement.

Durant cette journée, les 25 Gardes Pêche Particuliers, accompagnés du garde pêche fédéral, ont contrôlé plus de 250 pêcheurs et rédigé 16 procédures (pêche sans carte, pêche en réserve, nombre de lignes supérieur au maximum autorisé...).

Pour remercier les gardes présents, la Fédération avait organisé un repas au siège de la Fédération le soir de cette journée. Toutes les personnes qui ont participé à cette journée de garderie départementale, ont été satisfaites de l'organisation mais sont également prêtes à renouveler l'expérience.



Photo de la journée de garderie départementale.

Mise en place d'une équipe départementale :

Durant l'année 2022, La Fédération a développé une équipe fédérale composée de 4 Gardes Pêche Particuliers dans l'objectif de renforcer la sécurité lors des contrôles et d'augmenter les actions communes dans le département.

Afin de s'inscrire et de candidater pour faire partie de cette équipe, les gardes devaient en premier lieu avoir l'autorisation de leurs commettants. Ensuite, le recrutement s'est déroulé sous la forme d'entretiens individuels. L'équipe est aujourd'hui opérationnelle.

Développement d'un support pour la rédaction des procès-verbaux :

Le nombre de procédures étant en constante évolution, certains gardes passent désormais beaucoup de temps à rédiger les procès-verbaux qu'ils dressent. Pour faciliter la rédaction de ceux-ci mais également éviter les vices de fond et de formes, la Fédération, avec l'aide d'une entreprise spécialisée, a développé une application pour la rédaction des procédures. Nous espérons que cette application va répondre aux besoins des GPP et les aider au quotidien.

Mise en place de partenariats forts !

Pour terminer cette partie « Police Pêche », la Fédération, par le biais du service Police de la Pêche, souhaite remercier nos partenaires au quotidien avec lesquels nous entretenons de très bonnes relations :

- › Le groupement de Gendarmerie du Maine et Loire, avec lequel de nombreux contrôles ont été effectués, et de nombreuses actions sont prévues (par exemple le poste à cheval de la Gendarmerie Nationale du Lion d'Angers pour lutter contre le braconnage sur nos réserves de pêche).
- › Les Polices Municipales de notre département.



Photos illustrant les partenariats avec la Police Municipale de Cholet et la Gendarmerie Nationale du Lion d'Angers.

Réglementation Pêche

L'année 2022 a été marquée par le renouvellement des baux de pêche et du cahier des charges de l'exploitation de la pêche sur le domaine public.

La Fédération a donc travaillé avec ses partenaires institutionnels afin que les amodiations se déroulent pour le mieux et que les volontés des AAPPMA soient respectées. Le nouveau cahier des charges est donc signé et prendra fin en 2027.

Perspectives 2023

Bernard MERLIN - Président Fédéral



«Il n'aura échappé à personne que la sécheresse fait à nouveau la une de l'actualité. Loin de nous l'idée de nous laisser gagner par le pessimisme, notre fédération va rester plus que jamais mobilisée cette année sur la question de la gestion quantitative de la ressource en eau.

Il est important ici de vous préciser que l'ensemble de nos bassins versants sont à l'heure actuelle engagés dans des études Hydrologie Milieu Usage Climat. Derrière ce nom un peu barbare se cachent des études qui détermineront demain comment la ressource en eau disponible sera partagée entre les différents usages tout en garantissant les besoins de nos milieux naturels.

Après avoir contribué au retour d'expérience sur la sécheresse 2022 déclenché par les services de l'État en fin d'année dernière, l'équipe de notre Fédération va s'engager dans un travail de longue haleine. Tout au long de l'année 2023 et au-delà, elle sera présente dans toutes les instances départementales possibles, et contribuera à tous les groupes de travail et toutes les études en cours en lien avec la gestion quantitative de l'eau, afin de s'assurer que les milieux aquatiques et les peuplements piscicoles ne soient pas oubliés.

Comme l'a évoqué notre référent de la commission milieu, notre Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion de la ressource Piscicole va entrer dans sa phase finale, et 2023 sera l'occasion de partager avec chacune de vos AAPPMA les actions de restauration des milieux et de gestion des peuplements piscicoles que notre réseau pourra porter. Ce sera ainsi l'occasion de remettre en route enfin les fameuses réunions de secteur.

Côté développement et animations, l'année sera riche en événements et manifestations. 2023 signera le retour de la Fête de la pêche au niveau départemental avec une nouvelle édition le 14 mai prochain. Nous aurons également la 2e édition de notre Maison Pêche Nature en fête le 9 septembre. Et entre ces deux événements, nous participerons comme à l'accoutumée à la Journée Nature Junior aux côtés de la fédération de chasse le 9 juin prochain. Autant d'événements dont le bon déroulement ne sera pas possible sans le soutien de notre réseau de bénévoles.

Sur une idée de notre nouveau chargé développement « animation pêche » Antoine Miersman, notre Fédération va également proposer 2 nouveaux types d'événements cette année avec un challenge street fishing juniors et un challenge carna en bateau.

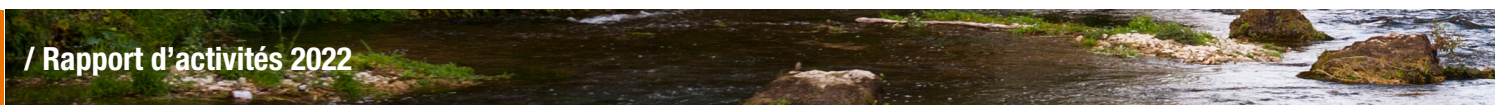
Du côté des recrutements, nous accueillerons également en septembre prochain une nouvelle apprentie, Inès DAVID, qui viendra en appui de Vincent VERRON au sein de notre service police de la pêche pour engager notamment un vaste chantier : répertorier et mettre à jour les baux du domaine privé.

L'un des enjeux pour la deuxième année de ce mandat sera également de remobiliser notre réseau et de se rapprocher de vos APPMMA, et de poursuivre le travail engagé l'an passé par les différents référents de secteur qui sont venus à votre rencontre. Et je vous rappelle que pour ma part en tant que président de cette fédération et représentant de toutes les pêches de loisir, ma porte est toujours ouverte à toutes et tous, et vous pouvez me rencontrer dans la mesure de mes disponibilités.

Je terminerai enfin ces quelques mots en ajoutant simplement qu'au-delà de l'appui indispensable de notre réseau de bénévoles, toutes ces actions ne pourraient pas être pleinement mises en œuvre sans l'implication, la compétence et le sérieux dans l'exécution de son travail de notre équipe salariée que je tiens ici à nouveau à remercier pour son engagement.

Nous avons la chance de pouvoir compter sur une équipe qualifiée avec de grandes qualités professionnelles, qui mérite davantage de considération pour son travail de la part de l'ensemble de notre réseau et de nos partenaires».

Bernard MERLIN
Président Fédéral





L'Oudon à La Chapelle sur Oudon



NOS PARTENAIRES



Direction
Départementale
des Territoires
MAINE-ET-LOIRE



établissement public du ministère
chargé du développement durable



Et de nombreux
partenariats avec les
syndicats de rivières.

**Fédération de Maine-et-Loire
pour la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique**

1280 rue de la Gachetière
Montayer - Brissac-Quincé
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE

02 41 87 57 09

secretariat@fedepeche49.fr

www.fedepeche49.fr

Retrouvez nous aussi sur....

